

Les procès-verbaux et témoignages de votre comité contiennent des documents relatifs au sujet de l'ordre de renvoi.

Dès le début, il a été apparent qu'au cours de la présente session il serait seulement possible de faire des préparatifs pour étudier plus tard en détail les droits de l'homme et les libertés fondamentales. En conséquence, votre comité a invité les procureurs généraux des provinces et les directeurs des écoles canadiennes de droit à fournir des vues et des opinions sur la question de savoir si le Parlement du Canada possède le pouvoir d'adopter une loi d'ensemble sur les droits de l'homme applicable à tout le Canada.

Il est recommandé d'instituer, dès le début de la prochaine session, un comité mixte chargé de reprendre l'étude de la question soumise à votre comité.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages.

Le tout respectueusement soumis.

Le président, section du Sénat,

L.-M. GOUIN.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Gouin, du comité mixte des deux Chambres sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, présente son quatrième et dernier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

Le SAMEDI 12 juillet 1947.

Le comité spécial mixte institué pour l'étude des droits de l'homme et des libertés fondamentales a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME ET DERNIER RAPPORT

Le sujet du Bill 133, intitulé: Loi modifiant le Code criminel (Organisations illégales, a été transmis à votre comité pour étude. Une grande partie du temps de votre comité ayant été consacré à d'autres questions qui lui avaient été soumises par un ordre de renvoi précédent, il a paru évident que, pendant ces derniers jours de la session, il seroit alors impossible d'accorder au sujet du Bill 133 toute l'attention nécessaire.

Etant donné, toutefois, que votre comité a recommandé dans son Troisième Rapport, l'institution d'un comité du même genre au début de la prochaine session, il faut espérer qu'il sera possible d'étudier alors le sujet dudit bill.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du comité—N^{os} 1, 6 et 7—se rapportant à la question.

Le tout respectueusement soumis.

Le président, section du Sénat,

L.-M. GOUIN.

Ordonné: Que ledit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable sénateur Fallis, du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le Greffier comme suit:

Le LUNDI 14 juillet 1947.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les impressions a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre comité a étudié la liste ci-jointe des documents déposés au Sénat et à la Chambre des communes au cours de la présente session et recommande que les item 145A et 145B en soient imprimés, et qu'aucun des autres item ne le soit.

Le président, section du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

IVA CAMPBELL FALLIS.